



Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

la motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal répond à la motion de Jean-Paul Ros qui a été acceptée par les membres de votre Autorité le 15 juin 2017.



2 Travaux réalisés

Suite à l'accident survenu à La Neuveville par un câble électrifié alimentant des prises FI¹ et pour donner suite à la motion, le Conseil communal s'est penché sur l'inventaire des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau. A noter que nos rives sont soit sur le domaine public communal, soit sur le domaine privé.

3 Domaine public communal

Nous avons un câble immergé dans la rade de la zone touristique de La Tène. Le SCAN et le Groupe E ont confirmé que ce câble pour l'alimentation des balises d'entrée dans le canal de La Thielle est bien hors tension. Auparavant et avant d'être rendue autonome, cette installation avait par ailleurs été mise en conformité par la pose d'un disjoncteur FI. A ce jour, les deux balises sont alimentées en basse tension 12V par des panneaux solaires « LS708 » rouge et vert (batterie + panneaux solaires) et elles ne présentent aucun risque pour les baigneurs.

Selon les informations du Groupe E, nous n'avons pas d'autre installation immergée dans le lac.

Nous avons également, selon l'art. 36 de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT), demandé à un électricien agréé pour les contrôles d'installation de nous fournir un rapport de vérification des installations électriques dans les armoires du camping de passage et de la pompe immergée pour l'arrosage du terrain de football. A part quelques petits défauts qui ont été réparés sur-le-champ, nos installations sont conformes.

¹ Une prise FI est une prise électrique équipé d'un disjoncteur, soit un dispositif électromécanique, voire électronique, de protection dont la fonction est d'interrompre le courant électrique en cas d'incident sur un circuit électrique ; il est capable d'interrompre un courant de surcharge ou un courant de court-circuit dans une installation (Source Wikipedia)

Au bas de la Poissine, il y a un câble de fibre optique, donc pas de danger électrique.

4 Domaine privé



Nous avons également demandé au Groupe E un état de situation au plan des contrôles OIBT des parcelles n°1579 et n°647, propriété d'un particulier, ceci en respectant le cadre déterminé par la protection des données. Il nous a été communiqué que l'installation avait été contrôlée en 2003 et que le prochain contrôle aura lieu en 2023. Même si cela paraît étonnant, les géodonnées du Groupe E indiquent qu'il n'y aurait aucune ligne alimentant le hangar à bateau située sur la parcelle n°647. Le Conseil communal fera part de ses questionnements à ce sujet au Groupe E. Toutefois, en tout état de cause, Groupe E a certifié que l'installation du port privé fait partie du réseau de l'habitation principale et qu'elle fera automatiquement partie intégrante du futur contrôle.

ZI secteur Bühler : en ordre

Zone des chalets du camping : un contrôle a été effectué par le même électricien agréé cité précédemment ; les petits défauts sont en cours de réparation.

Port de La Ramée et hangar : pas d'électricité.

Zone de DLC : en ordre

Zone Closel-Bourbon : alimentation de la station de pompage des eaux claires en ordre.

Secteur La Motta : en ordre.

5 Conclusion

A ce jour, il n'y a aucun risque d'électrocution sur le territoire de la commune de La Tène. Les propriétaires sont seuls responsables de leur installation et doivent périodiquement obtenir un rapport OIBT.

Nous avons demandé au SCAN de retirer le câble d'alimentation électrique immergé dans la baie de La Tène et nous attendons une détermination à ce propos.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 20 novembre 2017

LE CONSEIL COMMUNAL